



C-09-02-2026/4

Département EURE Arrondissement EVREUX Canton CONCHES	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 9 FÉVRIER 2026
---	--

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	33
Nombre de votants :	34
Date de Convocation :	02/02/2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Neuf Février, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Aulnay-Sur-Iton

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Sophie JEHENNE, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE

Messieurs Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLLOT, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Bruno LEVEQUE, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Stéphane GUERIN

Monsieur Alain MOUSSEL représentant **Monsieur Jacques HAPDEY**

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Denis LEBLOND donnant procuration à **Monsieur Olivier RIOULT**

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET

Messieurs Didier MABIRE, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Marc GARREAUD, Marcel SAPOWICZ

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : ACHAT DE VÉHICULES

L'Association de l'Amicale du Chêne au Loup, qui intervenait sur l'ex MAPAD et désormais l'EHPAD, va cesser son activité.

Elle est propriétaire d'un véhicule neuf places, équipé pour le déplacement de personnes à mobilité réduite, et a proposé celui-ci à la Communauté de Communes du Pays de Conches au prix de 6 000,00 €.

La Communauté de Communes du Pays de Conches a adopté son Plan de Mobilité Simplifié et va engager en 2026 les premières actions.



Un tel matériel permettrait d'amorcer une politique de mobilité auprès de publics isolés. A l'issue de l'expérimentation portée par l'association « Bouge ton Coq », un bilan sera établi et la Communauté de Communes statuera sur la pérennisation ou non de cette action, les modalités d'organisation. Si le portage associatif ne peut perdurer, la collectivité, avec ce type de véhicule pourra assurer un relais.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

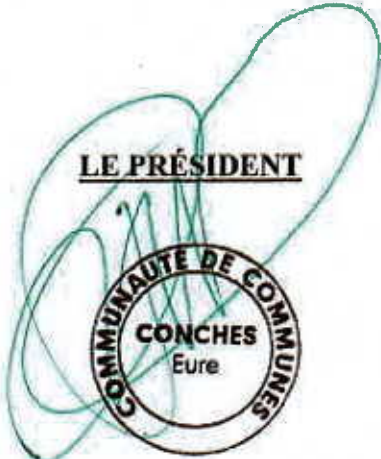
✎ **Acceptent** l'acquisition auprès de l'Association de l'Amicale du Chêne au Loup, d'un véhicule de marque PEUGEOT, type BOXER, immatriculé BM 842 WK, au prix de 6 000,00 €.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents inhérents à cette acquisition.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Onze Février Deux Mil Vingt-Six

LE PRÉSIDENT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONCHES
Eure